Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du

tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 1 (1917-1918)

Rubrik: Congé du directeur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

néologie, M. le Dr. med. H. Keller à Rheinfelden établira des tableaux graphiques en couleurs, destinés à illustrer la comparaison entre les sources minérales de notre pays et celles de l'étranger, de composition analogue. Les travaux préliminaires ont été immédiatement entrepris et sont actuellement si avancés que la réalisation du projet d'exposition paraît assurée.

Une autre tâche de la division d'économie publique est l'étu de des conséquences sociales du mouvement des étrangers par rapport aux conditions d'existence de la population indigène.

On a commencé à recueillir les matériaux relatifs à cette guestion et à étudier les données statistiques réunies précisement.

La tâche formulée ainsi: Appui à donner aux efforts tendant à l'amélioration de la condition sociale du personnel des hôtels, peut être entreprise dans deux directions:

- 1. Amélioration de l'instruction professionnelle, et
- 2. Amélioration des conditions d'engagement.

Jusqu'ici, la division ne s'est occupée que de la seconde partie de cette tâche.

En premier lieu, on a étudié l'attitude des employés, cela sur la base du mémoire adressé au comité de direction de l'O. S. T. par M. A. Baumann, secrétaire général de l'Union Hélvetia et intitulé «Zum Arbeitsprogramm der Schweizerischen Verkehrszentrale», ainsi que d'après le travail publié par le même auteur dans la «Schweizerische Zeitschrift für Statistik und Volkswirtschaft» (1918, Fasc. 2 et 3): «Das schweizerische Hotelpersonal in der Kriegszeit» et de nombreux travaux parus dans les années 1917 et 1918 de l'«Union Hélvetia».

En sa qualité d'ancien président de la Société suisse des hôteliers, le chef de la division d'économie publique est bien au courant de ce qui s'est fait jusqu'ici du côté des employeurs.

Dans toutes les négociations entre employés et employeurs nous nous efforcerons de jouer le rôle de médiateurs, afin de faire aboutir une entente fondée sur la justice.

Selon mandat donné par le comité de direction, le chef de division est aussi entré en relations avec M. le Dr. Rüfenacht, chef du service des assurances sociales du Département fédéral de l'Economie publique, à Berne.

Au sujet de la réglementation des j o u r s d e r e p o s, il a conféré plusieurs fois avec M. le conseiller aux Etats A. Laely à Coire, auteur de la loi grisonne sur la matière, lequel a mis obligeamment à sa disposition les excellents matériaux qui ont servi à l'élaboration de ladite loi.

Congé du directeur

D. Congé du directeur.

Le 3 août 1918, M. Calonder, président de la Confédération, fit savoir à notre directeur, M. A. Junod, que le Conseil fédéral avait jeté son dévolu sur lui, pour le poste de ministre résident à Petrograd et qu'il comptait que le comité de direction de l'Office du tourisme accorderait à son directeur un congé d'une année, afin de lui permettre de remplir cette mission, à laquelle étaient attachés des intérêts essentiels de la Confédération.

Cette décision du Conseil fédéral mit le comité dans un grand embarras, attendu que M. Junod n'était entré en fonctions que depuis guelques semaines, et que toute l'organisation de l'Office du tourisme était encore à ses débuts. Craignant de voir interrompu le développement de l'œuvre à peine commencée, le comité eut peine à défèrer au vœu du Conseil fédéral.

Mais M. le président Calonder ayant déclaré attendre du comité qu'il fît passer les intérêts supérieurs de la Confédération devant ceux de l'Office du tourisme et que, dans ces temps extraordinaires il fît un sacrifice extraordinaire, le comité dut se résoudre — non sans opposition — à accorder à M. Junod un congé d'une année.

Pour le remplacement du directeur, comme à cette époque aucun chef de division et par conséguent aucun vice-directeur n'était nommé, on ne pouvait envisager que deux solutions:

Remplacement du directeur

- 1. Engager une personnalité qualifiée et de confiance, pour exercer les fonctions de directeur durant l'absence de M. Junod, ou bien
 - 2. Charger un membre du comité de prendre en mains la direction.

Le bureau du comité n'a pas réussi, malgré tous ses efforts, à trouver une personnalité qualifiée pouvant assumer par intérim les fonctions de directeur. Les affaires de la direction ont donc été confiées au président du comité, dans l'idée qu'il serait secondé dans ce travail par le vice-président et que M. Junod serait tenu au courant des affaires importantes par une correspondance régulière avec son remplaçant temporaire.

E. Etat des membres.

Etat des membres

Le président du comité de direction:

Dr. F. Holzach.